

JUGEMENT SUR OPPOSITION A JUGEMENT

Audience du VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT-ET-UN à NEUF HEURES
ainsi constituée :

Président :
Greffier :
Ministère Public

Mention minute :
Délivré le :

A : Le jugement suivant a été rendu :

ENTRE

LE MINISTÈRE PUBLIC,

D'UNE PART ;

ET

PREVENU

A : Nom :
Prénoms : Sexe :
Date de naissance :
Lieu de naissance : Dépt :
Filiation :

Demeurant :

Sit. Familiale : Nationalité :
Profession :

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

Mode de comparution : non-comparant

Avocat : Maître SCHINAZI ALLAN avocat au Barreau de Paris

Prévenu de :

CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC
LE VEHICULE QUI PRECEDE (Code Natinf : 6096) avec le véhicule immatriculé

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE

Le 16/12/2020 Monsieur a fait opposition par courrier à un jugement du
10/12/2020 puis a été cité à l'audience de ce jour par acte d'huissier de Justice délivré à
domicile le 12/08/2021 ;

Le Ministère Public a été entendu en ses réquisitions ;

L'avocat du prévenu a été entendu en sa plaidoirie pour **Monsieur**

Le greffier a tenu note du déroulement des débats ;

Le Tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes ;

MOTIFS

Sur l'action publique :

PAR CES MOTIFS

Le tribunal statuant en audience publique, en dernier ressort, et par jugement par défaut article 412 al.1 CPP à l'encontre de Monsieur [redacted] prévenu ;

Sur l'action publique :

RECOIT Monsieur [redacted] en son opposition ;

LA DECLARE RECEVABLE ;

MET à néant le précédent jugement en date du 10/12/2020 et statuant à nouveau ;

DECLARE Monsieur [redacted] non coupable pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;

LE RENVOIE en conséquence des fins de la poursuite ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Monsieur [redacted] ; président, assisté de Madame [redacted] ; faisant-fonction de greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement.

La présente décision a été signée par le président et le greffier.

Le greffier,

Le Président,

POUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL
LE GREFFIER